CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PRYENEES

Séance plénière du 23 MARS 2012

Budget 2012

ALLOCUTION DE M. Michel PELIEU, PRESIDENT

J'ouvre aujourd'hui cette session dans le cadre d'une actualité qui nous interroge sur l'évolution de notre société et sur ses dérives.

Les faits divers qui ont eu lieu dans notre région et dont ont été victimes des enfants et des militaires sont à l'origine d'une grande émotion. Cela doit nous faire réfléchir.

D'une part en tant qu'acteurs de la vie publique nous devons être vigilants pour éviter que nos propos et nos actes mettent à l'index certaines personnes, nous devons rappeler que la tolérance et le respect de l'autre, le respect de la vie sont des valeurs essentielles de notre société.

Ayons une pensée pour les victimes de ces événements tragiques et leurs familles et soyons de notre côté irréprochables en tant que représentants de nos concitoyens et d'une démocratie que l'on voudrait aussi exemplaire.

Après plusieurs mois de travail, notre assemblée va voter le budget de notre collectivité pour l'année 2012.

Je ne reviendrai pas davantage sur le changement de calendrier sur lequel nous nous sommes déjà expliqués lors du débat d'orientation budgétaire. Je rappelle que le contexte général et la nécessité de faire une analyse en profondeur rétrospective et prospective ont justifié largement de prendre ce temps pour préparer un budget

- qui correspond à nos priorités,
- qui dégage les moyens nécessaires pour remplir nos obligations notamment dans le domaine de l'action sociale
- et qui n'obère pas nos capacités futures à assurer nos compétences.

Je souligne également que dans notre région Midi-Pyrénées, 7 départements sur 8 adoptent leur budget primitif dans le courant du 1er trimestre 2012.

Cette session s'ouvre également à 4 semaines d'un rendez-vous électoral important.

Le Président du Sénat Jean-Pierre Bel était il y a une semaine en visite dans notre département, à l'écoute des représentants des collectivités locales qui attendent effectivement du gouvernement une plus grande reconnaissance du travail accompli sur le terrain.

Nombre d'entre nous attendent de cette échéance un repositionnement de l'Etat qui réduit progressivement le montant de ces dotations et dans le même temps a réduit notre capacité à agir sur la fiscalité locale.

Pour ce qui concerne les départements plus particulièrement, c'est bien l'écart entre le coût total des allocations de solidarité (dont le rythme de progression reste important) et le montant des dotations de compensation versées par l'Etat qui constitue un enjeu important.

Ceci étant, ne rêvons pas, quel que soit le résultat de cette échéance électorale, il ne faut pas attendre un retournement fondamental de situation car si les caisses de l'Etat sont vides aujourd'hui elles ne se rempliront pas d'un coup de baguette magique demain.

Toutefois nous pouvons pour le moins espérer les conditions d'un nouveau dialogue qui nous permette de faire entendre davantage nos difficultés et de travailler sur les principes d'une nouvelle gouvernance plus respectueuse de l'équilibre entre les différentes institutions et notamment les collectivités territoriales.

Le budget 2012 a été construit dans le cadre d'une situation financière délicate.
Depuis 2008, début du mouvement d'austérité amorcé par l'Etat à l'égard des collectivités locales, tous les départements subissent un effet de ciseaux entre le dynamisme des dépenses sociales et la diminution de leurs ressources. Cette évolution est commune à tous les départements. Elle aura pour le Conseil Général des Hautes-Pyrénées un impact particulièrement important pour 3 raisons essentielles :

- La situation sociodémographique et socioéconomique de notre département va peser lourdement sur l'ampleur de la dépense sociale et son évolution
- Notre capacité à utiliser le levier fiscal est particulièrement faible du fait de notre niveau actuel

- Des engagements importants pris par le Conseil Général devront être honorés sur les prochaines années. Si l'intérêt général de ces dépenses n'est pas remis en cause, leur poids dans le budget se fera néanmoins sentir à une période peu propice pour notre Institution.

Ainsi, dans ce contexte, seul un scénario d'effort, par une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement permet d'améliorer les capacités d'autofinancement et de préserver un niveau satisfaisant d'investissement. C'est sur ce choix qu'a été bâti le budget 2012.

Concrètement, ce budget 2012 qui vous est proposé s'élève à 319 794 205 €, soit une hausse de +0,54% par rapport à celui de l'année dernière.

Il repose sur une augmentation maitrisée des dépenses de fonctionnement de 4,37%. Cette maitrise des dépenses de fonctionnement se caractérise par :

- Un effort sur la masse salariale en hausse de 2,14 % uniquement avec un objectif au mieux de maintien des effectifs.
- Une réduction de 5% des subventions dans le domaine de la culture, du sport et de la vie associative.

Ce budget nous permet également de préserver un niveau d'investissement compatible avec nos capacités de financement sans obérer encore davantage nos capacités d'action futures. Ainsi, pour faire face financièrement aux dépenses d'investissement engagées antérieurement à 2012, le Conseil Général doit diminuer de 14,89 % les nouvelles dépenses d'investissement.
Cette diminution va se traduire par une réduction de 5% du FAR (Fonds d'Aménagement Rural) et du FDT (Fonds de Développement Touristique).

Toutefois, en termes de réalisation, le volume des investissements du Conseil Général restera élevé en 2012. En effet, 24 millions d'euros Hors Taxes de travaux seront réalisés sur la rocade Nord Ouest de Tarbes. Globalement le montant des investissements publics générés par le conseil général sera donc maintenu et sera même en augmentation pour ce qui concerne le patrimoine routier.

Pour équilibrer ce budget nous devons faire appel à une augmentation de la fiscalité que nous proposons à 2,5 %. Rappelons que cela se traduit par une recette supplémentaire de 1,5 millions d'euros, alors que la seule augmentation des allocations de solidarité représente 5,6 millions d'euros.

Toutefois nous sommes bien conscients de l'effort que représente cette dépense pour les ménages ayant les plus faibles revenus. C'est pour cela que nos services se sont fortement engagés dans une chasse aux gaspillage et une recherche constante d'économies pour réduire nos dépenses de fonctionnement.

Je laisserai à Marc Léo, rapporteur du budget le soin de présenter plus en détail les chiffres de ce budget.

Mais au delà du strict aspect financier, les conditions de réalisation de ce budget et la situation financière des collectivités locales doivent nous amener à repenser la manière d'agir du Conseil Général. Mieux définir nos priorités, bien cibler nos interventions et concentrer nos actions pour faire du Conseil Général un levier pour aider les Hautes-Pyrénées à préparer l'avenir, telle doit être plus que jamais notre ambition. Mon message n'est ni une volonté de rupture, ni l'annonce de la rigueur, il est un appel au rassemblement et à la mobilisation pour donner toujours plus d'impact à nos actions.

Le second dossier important à l'ordre du jour de cette réunion concerne la politique du logement.

Celui-ci balaie l'ensemble de nos interventions dans ce domaine, qu'il s'agisse des aides à l'investissement privé ou public et des aides de fonctionnement notamment le fonds de solidarité logement pour les personnes qui ont des difficultés à payer leur loyer ou leurs charges.

Sur ce point particulier nous regroupons les deux fonds précédents pour n'avoir plus à gérer qu'un seul dispositif quelles que soient les familles bénéficiaires.

Par ailleurs nous avons réservé 300 000 € à l'office public de l'habitat pour soutenir la réalisation de travaux d'amélioration des performances énergétiques des logements. Ce dispositif s'inscrit à la fois dans notre volonté de réduire les charges payées par les occupants de ces logements et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces investissements devraient d'ailleurs nous permettre à terme d'être moins sollicités par les familles logées aujourd'hui dans des appartements dont le bilan énergétique est très mauvais.

Enfin, il s'agit aussi de montrer notre volonté de rappeler que l'OPH (l'office public départemental) est un acteur majeur de la politique de l'habitat du Conseil Général.

Pour rompre avec nos habitudes, et parce qu'il s'agit du dossier central de cette session, je vous propose de commencer par le vote du budget et de la fiscalité.

Et pour revenir à mon propos introductif je suis convaincu que nos échanges seront à la hauteur des attentes des habitants des Hautes-Pyrénées et de ce que doit représenter dans notre société la démocratie locale.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne session.